

17 décembre 2021

Retour sur les évènements proposés pendant le mois de l'innovation publique



Atelier facilitation graphique

Chaque année la PFRH vous concocte une offre spécifique à découvrir pendant le mois de l'innovation publique. Cette année, en plus des formations autour du management à distance qui ont toujours toute leur place, nous avons axé notre proposition sur la découverte de pratiques innovantes et sur votre bien-être.

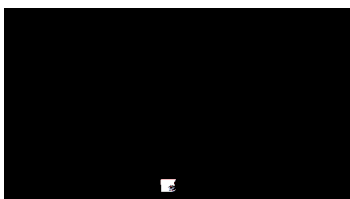
Pour accompagner les agents sur les questions de pratiques innovantes, notre parti pris a été de surfer sur une offre thématique multimodale que nous allons compléter en 2022.

Notre premier sujet : le management visuel. Découvrir le thème, le pratiquer, et aller plus loin dans sa mise en œuvre au sein de sa structure, c'est possible ! Une **vidéo** de 20 minutes a été élaborée, ainsi qu'une version teaser de 3 minutes, pour découvrir, donner envie, introduire des formations, démarrer un projet... Nous avons ensuite proposé deux **ateliers** de 3h sur ce thème et complété le tout par une **formation** sur la facilitation graphique. Et voilà notre premier sujet déployé sous ce **format = vidéo/atelier/formation**. Pour aller plus loin, la PFRH est à votre écoute pour vous aider à mettre en œuvre vos projets au sein de vos services.

Le deuxième axe sur le bien-être des agents, nous l'avons traité sous forme d'un atelier de 2h et accueilli 2 groupes de 20 agents. « **Lâcher le subi, oser le choisi...** » derrière ce titre s'est donc caché un atelier dont la forme et le contenu a rompu avec les traditionnelles formations sur la gestion du stress et l'appréhension du changement. En résumant à une phrase : vivre le changement en choisissant le défi comme opportunité avec lucidité... Tout un programme ! Les agents sont repartis avec un regard éclairé sur la notion de changement et son impact sur les comportements.

[Voir le teaser sur le management visuel](#)

Une circulaire relative à la garantie de maintien de la rémunération en cas de mobilité au sein des services déconcentrés de l'État



Dans le cadre des travaux visant à accélérer la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires, la [circulaire du Premier ministre du 10 mars 2021](#) a posé le principe d'une garantie de maintien de la rémunération en cas de mobilité au sein des services de l'administration territoriale de l'État (ATE). Ce dispositif de "garantie mobilité" concerne les agents administratifs du périmètre "ATE" depuis septembre 2021. Il sera élargi en 2022 à l'ensemble des agents administratifs des services déconcentrés de l'État.

La [circulaire du 20 septembre 2021](#)

précise les modalités de mise en œuvre du dispositif, le périmètre de la mesure, le montant de la "garantie mobilité" et sa prise en charge financière.

Voir l'[article complet](#) sur le portail de la fonction publique.

Bourse talents : de nombreux candidats



Le dispositif Bourses Talents mis en place en 2021, a remplacé le dispositif Allocation diversité. Il s'agit d'un Soutien financier des personnes préparant un concours d'accès à la fonction publique (catégorie A ou B).

Au sein de Pays de la Loire, 31 bénéficiaires sont en classe prépa IRA et ENA.

La PFRH a réceptionné 320 dossiers pour le dispositif bourses Talents de droit, dont 63 dossiers retenus à l'issue de la commission d'attribution du 2 novembre 2021.

Ce qui représente une aide financière de 250 000 € : 4 000 € pour les bénéficiaires Prépa Talents et 2 000 € pour les bénéficiaires Bourses Talents de droit commun

Plus d'infos :

www.fonction-publique.gouv.fr/bourses-talents

Textes de référence :

* Arrêté du 5 août 2021 relatif au régime des bourses Talents

* Arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés «Prépas Talents»

* Arrêté du 5 août 2021 fixant la liste des cycles de formation dénommés «Prépas Talents»

* Circulaire du 6 août 2021 : relative à la mise en œuvre des bourses Talents 2021-2022

L'équipe de la PFRH vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !



Vous ne souhaitez pas recevoir notre lettre ? Ou vous voulez nous contacter ? Ecrivez-nous à plate-forme-rh@pays-de-la-loire.gouv.fr